

Le travail a repris au petit trot à Blida

Le ministère de l'Éducation se veut rassurant avec les grévistes

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4417 - Lundi 5 mars 2018 - Prix : 10 DA

Distribution de logements et mise en service du gaz naturel à Béjaïa

Des habitants de Sidi-Aïch et Aokas coupent les deux routes nationales

Page 24

Protection des enfants en détresse

Le réseau Nada en mobilisation de fonds pour le «Foyer du cœur»

Page 2

La guerre est déclarée

Par Mohamed Habili

Indéniablement, la meilleure des campagnes à mener en vue d'un deuxième mandat, c'est celle qui consiste à tenir ses promesses faites pour l'obtention du premier. Cette stratégie électorale est d'autant plus indiquée qu'on est soi-même un élu objet d'une virulente et incessante campagne de déstabilisation de la part de ses adversaires politiques. De mémoire d'homme, on n'a jamais vu un président s'y conformer aussi rigoureusement que Donald Trump. S'il n'y dévie pas de sa propre initiative dans les trois années qu'il lui reste à passer de son premier mandat, et si par ailleurs ses adversaires n'ont pas eu raison de lui avant leur terme, car eux-mêmes ne sont pas près de désarmer, ses chances d'être réélu sont grandes, plus grandes encore que celles de son principal rival à cette occasion. Ce n'est pas ainsi que se comportent en général, aux Etats-Unis comme ailleurs, ceux qui sont portés à la plus haute responsabilité par les électeurs. Ils font à peu près l'inverse : profitant de l'état de grâce dû à leur élection, ils prennent d'abord les mesures les plus impopulaires, celles sur lesquelles ils n'auraient jamais été élus, pour vers la fin de leur mandat s'aviser de faire quelques cadeaux à ceux des électeurs qui sans cela voteraient contre eux, dans l'espoir de les séduire à nouveau. Voilà un reproche de manquement à la parole que personne aux Etats-Unis, ses amis comme ses ennemis, ne pourrait faire à Donald Trump, à ne considérer que le temps déjà consommé de son premier mandat.

Suite en page 3

Inobservance des permanences

Les pharmaciens récalcitrants rappelés à l'ordre



Une urgence médicale peut arriver au cours de la nuit : un bébé souffrant d'une fièvre, des douleurs se déclenchant soudainement ou encore une simple blessure qui nécessite de se rendre en pharmacie. Cependant, trouver une officine qui assure une permanence nocturne relève du parcours du combattant. Lire page 2

Nouvelles mesures de levée ou de gel des importations

Les explications du ministère du Commerce

Page 5

Russie

Les contes populaires algériens s'invitent chez les Moscovites

Page 13

Inobservance des permanences

Les pharmaciens récalcitrants rappelés à l'ordre

■ Une urgence médicale peut arriver au cours de la nuit : un bébé souffrant d'une fièvre, des douleurs se déclenchant soudainement ou encore une simple blessure qui nécessite de se rendre en pharmacie. Cependant, trouver une officine qui assure une permanence nocturne relève du parcours du combattant.

Par Meriem Benchaouia

La législation en vigueur est claire, elle prévoit l'obligation au pharmacien d'officine d'assurer une garde de nuit. Mais la mise en application de cette instruction a soulevé de vives protestations parmi les pharmaciens. Ils évoquent le problème de sécurité en étant ouverts toute la nuit, surtout dans certains quartiers de la capitale. Devant l'anarchie qui règne dans ce secteur, les pharmaciens récalcitrants sont menacés de sanctions sévères. A cet effet, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, le Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (Snapo) et la Direction de la santé et de la population de la wilaya d'Alger ont appelé les pharmaciens d'officine au respect des lois en vigueur fixant les horaires de garde pour les officines de pharmacie. Ainsi, le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Lotfi Benbahmad, a appelé, lors d'une journée de sen-



PHOTO R.

sibilisation, les officines de pharmacie de la wilaya d'Alger, au nombre de 924, à se conformer à l'arrêté du 20 août 2014, fixant les modalités d'organisation de la garde au niveau des officines de pharmacie (garde de nuit, week-

end et jours fériés), mettant en garde contre «l'application de sanctions à l'encontre des contrevenants». Dans ce contexte, il a mis l'accent sur la nécessité de considérer cette profession qui fournit un service public et de pré-

ciser l'adresse et le nom des officines de pharmacie de garde pour permettre aux citoyens de s'y rendre afin d'acquiescer leurs médicaments. Une fois la cartographie nationale des pharmaciens élaborée, M. Benbahmad a dit que la tutelle comptait lancer un nouveau service, en collaboration avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et le Snapo, permettant d'indiquer au citoyen, par système GPS (système de positionnement par satellite), les officines de pharmacie de garde et assurer davantage de proximité entre celui-ci et le pharmacien. Le président du Snapo, Messaoud Belambri, a affirmé, pour sa part, que le pharmacien d'officine de garde doit fournir les médicaments nécessaires aux patients la nuit, après la fermeture des établissements de santé, conformément à l'éthique et à la déontologie professionnelle et à loi. Le directeur de la santé de la wilaya d'Alger, Mohamed Miroui, a évoqué plusieurs «dysfonctionnements» qui avaient été relevés par

sa direction, à l'issue de réunions et d'opérations d'inspection et de contrôle effectuées lors des gardes de nuit au niveau des officines de pharmacie, qualifiant cette situation d'anarchique. La direction «a assuré plusieurs mesures de facilitation, à l'instar de la prolongation des heures de travail jusqu'à 20h30m, afin de permettre aux citoyens d'acheter leurs médicaments», a ajouté le même responsable, insistant sur la sécurisation des pharmacies lors des gardes de nuit. L'arrêté du 20 août 2014 fixant les modalités d'organisation de la garde au niveau des officines de pharmacie, fixe la garde de nuit aux pharmacies privées à une fois par mois au niveau de chaque circonscription administrative. En cas d'empêchement, le pharmacien en question peut adresser une corresponsabilité à la direction de la santé et au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens en vue de son remplacement.

M. B.

Protection des enfants en détresse

Le réseau Nada en mobilisation de fonds pour le «Foyer du cœur»

«Foyer du cœur» est le projet d'un centre d'accueil de l'enfance en difficulté initié par le réseau Nada, réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant, pour lequel une soirée caritative a été organisée avant-hier soir au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, pour la mobilisation de quelques 20 milliards de centimes devant réaliser cette nouvelle structure humanitaire. Pour ce faire, une brochette d'artistes tels que Hayet Zerrouk, Hakim Salhi, le groupe Koukstyle, l'humoriste Kamel Abdat ainsi que des chefs d'entreprises ont pris part à ce gala animé par la judoka nationale Salima Souakri, et particulièrement rehaussé par la présence du grand compositeur, musicien et metteur en scène Safi Boutella intervenant à l'ouverture de la soirée caritative, tenue sous le thème «Pour une société et une économie durable protectrice de nos enfants», Abderahmane Arrar, président du Réseau Nada qui regroupe pas moins de 150 associations, présentant son projet expliquera que, s'étalant sur une superficie de 3 hectares, le «Foyer du cœur» est situé dans la forêt de Bouchaoui, Chéraga-Alger. Doté d'une capacité d'accueil de 200 enfants en situation de vulnérabilité, de risque et de détresse, âgés entre 5 et 18 ans, cette structure sociale sera «un centre leader d'excellence doté des plus hauts standards internationaux du développement durable dans sa conception, sa construction et son management, en vue d'assurer à chaque enfant un accompagne-

ment social personnalisé qui permettra sa réintégration dans la société». Pour lui, relevant que plus de 13 000 enfants sont violentés et maltraités annuellement, il estimera que le «Foyer du cœur, est une véritable valeur ajoutée qui confortera les plus de 350 centres d'accueil publics existants, qui a suscité l'intérêt de bon nombre d'entreprises mais aussi d'artistes algériens fortement intéressés par la cause de la protection de l'enfance et qui ont manifesté leur solidarité et leur engagement pour la concrétisation de ce projet». D'où, poursuivra-t-il, «l'objectif de cette soirée caritative pour donner le déclic nécessaire dans le milieu économique, notamment pour la mobilisation de quelques 20 milliards de centimes devant servir à la mise en fonction de ce projet dont l'étude a été réalisée de façon béné-



vole par un bureau d'études national». En outre, M. Arrar fera savoir que «dans le cadre de la stratégie tracée pour la collecte

de ces fonds, d'autres actions similaires à cette soirée ainsi que des rencontres avec les entreprises sont prévues afin de «entamer les travaux de réalisation du «Foyer du cœur» dont l'avis d'appel d'offres sera incessamment lancé». Par ailleurs, c'est une véritable leçon de vie qui a été donnée par des enfants à travers les différentes présentations artistiques arborées durant cette soirée caritative mettant à nu la souffrance de ces derniers souvent victimes de la bêtise et de l'inconscience des adultes, bien pire, de leurs parents. C'est ainsi que le monodrame intitulé «Adhayaan» (l'errance), interprété par le jeune Slimane Slimi et écrit par Aissa Haddid de l'Association culturelle Afaq El Djazair de Laghouat, devant une salle émue aux larmes, incarnera à travers son monologue la

déchirure et le drame que vivent les enfants du divorce, notamment ceux dont les parents ont refait leur vie, chacun de son côté. «Ma mère a refait sa vie, mon père aussi. Et moi où vais-je aller», criera le jeune talent de 13 ans, qui, faut-il le rappeler, est acteur dans le film de Lotfi Bouchouchi «Le Puits», présenté à la 89^e édition des Oscars aux États-Unis, dans la catégorie «Meilleur film en langue étrangère». C'est ainsi qu'il relatera son errance entre l'«école que j'ai quittée à cause des regards de mes camarades et de l'incompréhension et l'indifférence des enseignants», la rue et les petits boulots qu'il a accumulés dans l'exploitation pour survivre. L'émotion du public sera également à son comble lors du monologue joué par la petite Safa Zeriani. Dans «Sarkhat mouaq» (le cri d'un handicapé), Safa, 12 ans, non-voyante criera la douleur des ces enfants «pas comme les autres». Sentant «la souffrance» et «les larmes» de sa mère, elle lui dira : «Pardonne-moi maman de ne pas être comme tous les autres enfants. Pardonne-moi pour la douleur que je t'inflige». Enfin, un tableau dessiné par les enfants de Nada et signé par l'ensemble des artistes et personnalités présentes a été mis en vente aux enchères à la fin du spectacle et a fini par être acheté par Hind Benganhan, présidente du SIT-TEM, (Symposium international sur la translogistique, le transit et l'entreposage des marchandises). Lynda Naili

Il a déposé un projet de spectacle d'ouverture des Jeux africains de la jeunesse
Safi Boutella
en concert
prochainement à Alger

«JE SUIS disponible pour toutes les actions menées au profit des enfants», commentera Safi Boutella, rencontré lors du gala caritatif du Réseau Nada. Ceci avant de confier en exclusivité pour le «Jour d'Algérie» la préparation en cours d'un concert avec l'Orchestre symphonique d'Alger prévu pour la fin du printemps». De plus, il fera part d'un projet déposé au ministère de la Jeunesse et Sports pour le spectacle d'ouverture des Jeux africains de la jeunesse (JAJJ), prévus du 19 au 28 juillet prochain. Quant à la durée de son séjour dans le pays, le célèbre musicien et compositeur national répondra : «Je suis en Algérie pour toujours».



L. N.

Le travail a repris au petit trot à Blida

Le ministère de l'Education se veut rassurant avec les grévistes

«Aucun enseignant gréviste ne sera radié, à condition de déposer une demande de réintégration dans les plus brefs délais», rassure le ministère de l'Education nationale.

Par Louiza Ait Ramdane

Se voulant rassurant, l'inspecteur général au ministère de l'Education nationale, Nedjadi Messeguem, a affirmé qu'aucun enseignant gréviste ne sera radié, à condition de déposer une demande de réintégration, a-t-il dit, appelant ceux n'ayant pas encore déposé leur demande à le faire dans les plus brefs délais. Pour les enseignants radiés n'ayant pas encore déposé leurs recours, des instructions ont été données aux chefs d'établissements pour leur faciliter les dépôts de recours et leur réintégration immédiate.

Selon le même responsable jusqu'à la date d'hier, un total de 154 enseignants grévistes sur les 580 enregistrés dans la wilaya de Blida qui ont été destinataires d'une notification de radiation par le contrôleur financier, ont repris le travail après avoir déposé une demande de réintégration.

Pour rappel, le ministère de l'Education nationale avait instruit tous les directeurs de l'Education pour faciliter la réintégration dans leur établissement de tous les enseignants grévistes dont la radiation ne leur a pas encore été notifiée, y compris les enseignants grévistes ayant déposé leurs recours, après notification de leur radiation. À la veille de sa rencontre avec le conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapest), la ministre a appelé la famille de l'Education à se mobiliser pour accompagner les élèves dans le rattrapage des cours non dispensés. M^{me} Benghebrat a précisé sur sa page Facebook qu'elle avait tenu au siège de son département ministériel une visioconférence avec les 50



directeurs de l'éducation nationale à travers le pays en compagnie des chefs des centres d'orientation et de guidance scolaire et en présence des cadres de l'administration centrale.

La rencontre s'est articulée autour de la pré-évaluation pour l'application des instructions du ministère de l'Education concernant la réintégration des enseignants radiés suite à la grève illimitée et la mise en place d'un plan de prise en charge de la situation des élèves et leur état psychologique durant cette période.

La ministre a donné des instructions pour la mobilisation de tous les membres de la famille de l'éducation en vue d'accompagner les élèves et suivre leurs préparations notamment durant la période d'examens, mettant en avant la nécessité de réactiver le rôle des conseillers de

l'orientation scolaire en vue de créer un environnement propice aux élèves et écouter leurs préoccupations pour les assister à franchir cette situation. D'autre part, le coordonnateur national du Cnapest, Salim Oualha, indique que les points qui devaient être discutés hier, concernent la création d'une commission commune pour définir le nombre des postes et les modalités de promotion aux grades nouvellement créés (enseignant principal et enseignant formateur) en attendant le début du travail de cette commission le 7 mars d'autant plus que l'approbation des promotions se fera avant la fin 2018.

Il a précisé que le syndicat réclamera au ministère des garanties quant au droit de tous les enseignants remplissant les conditions de promotion. Dans ce cadre, le syndicat revendique

la prise en charge de certains cas relatifs aux postes en voie de disparition (enseignants des écoles primaires et enseignants techniques de l'enseignement secondaire et laborantins) tout en assurant leur formation jusqu'à la prise en charge totale de ces cas.

Il s'agit également, selon le même responsable, de l'installation officielle des structures de la médecine du travail, de formule de logement au profit des enseignants, de calcul des années d'étude aux Ecoles normales supérieures dans le parcours professionnel et dans sa retraite, de l'inventaire des biens des œuvres sociales, du droit à la prime d'excellence et celle du Sud avec un calcul sur la base de l'actuelle grille des salaires.

L. A. R.

Grève des médecins résidents

Silence et désaccord perdurent entre tutelle et grévistes

Le dialogue entre les médecins résidents et leurs responsables demeure infertile. On n'arrive pas à voir le bout de cette crise qui perdure et qui pèse sur les malades agacés et révoltés d'avoir à subir le service minimum des grévistes. N'arrivant plus à contrôler les médecins résidents en grève depuis plus de trois mois et à trouver des solutions convaincantes, la tutelle semble perdue. En effet, aujourd'hui, les structures de santé dans plusieurs régions du pays, sont quasi paralysées et le spectre de l'année blanche menace sérieusement des milliers de médecins résidents. Depuis le début de ce conflit et dans le bras de fer entre ministère de la Santé et rési-

dents, les deux parties continuent à chercher les solutions miracles mais cette quête demeure infertile. S'exprimant sur ce flou qui s'est installé dans le secteur de la Santé, le D^r Taïleb, un des porte-parole du Comité autonome des médecins résidents, estime que la tutelle ne peut affirmer publiquement que les portes du dialogue demeuraient ouvertes alors que dans les faits, elle s'illustre par «une fuite en avant». Le D^r Taïleb soupçonne la tutelle de vouloir «gagner du temps» en attendant l'adoption par le Parlement de la loi sanitaire. Pour ce faire, le ministère, dit-il, fait des propositions rejetées par les résidents, à l'instar de la modulation du service civil et la suppression de cer-

taines spécialités. «Il s'agit là d'une mesure qui arrange le ministère. Elle n'est ni en faveur du résident ni du citoyen. On supprime des spécialités pour absence de plateau technique tout simplement au lieu de régler le problème de fond.» Dans ce contexte, aucune rencontre n'est planifiée depuis celle de mardi dernier et de laquelle les résidents sont ressortis déçus en l'absence d'évolution dans les positions du ministère de la Santé. Pire encore, la confiance semble rompue. Le D^r Taïleb explique, en effet, que la tutelle fait état de son intention d'organiser au cours de mois d'autres examens de DEMS. Une «forme de pression», commente le D^r Taïleb qui estime que d'«habitu-

de, ce sont les comités pédagogiques qui décident de l'organisation des examens, mais là, c'est aux doyens qu'a été dévolue cette mission. Le délai d'un mois requis entre deux examens n'est pas respecté. Ils veulent exercer une pression sur les premières années, pensant que c'est le maillon le plus faible». C'est compter sans la détermination des résidents. La tendance au boycott de l'examen est très forte. Même détermination chez la Camra de garder intacte la mobilisation de ses adhérents au moment où rien ne semble plaider en faveur d'un dénouement rapide du conflit. Pour rappel, le problème principal de grève qui paralyse et dont souffre le secteur de la Santé réside dans le

LA QUESTION DU JOUR

La guerre est déclarée

Suite de la page une

Pour ce qu'il en reste, d'ailleurs la plus grande partie, il vient de donner la preuve, la meilleure preuve à vrai dire, qu'il n'a nullement l'intention de faire moins bien que précédemment. Il avait promis pendant la campagne électorale de s'attaquer au déficit commercial abyssal comme à la désindustrialisation engendrée par le libre-échange, les deux étant les faces d'une même médaille, quitte pour cela à déclencher une guerre commerciale mondiale, c'est justement ce qu'il a l'intention de faire, sans plus différer par-dessus le marché. Son annonce de taxer les importations d'acier et d'aluminium sera suivie d'effet dans les tout prochains jours, dans la semaine qui vient plus exactement, on dirait pour empêcher que la riposte des partenaires économiques n'ait le temps de s'organiser. La réalité, c'est que dans son cas cette annonce, équivalant en effet à une déclaration de guerre, est déjà ancienne, datant de la campagne électorale. Donald Trump n'a pas été élu sous le régime du mandat impératif et révocable, mais le fait est qu'il gouverne comme si c'était effectivement le cas. Il fait ce qu'il a dit qu'il ferait, de façon à fidéliser ses électeurs, tout en espérant en gagner d'autres par l'exemple qu'il donne. Pour ses adversaires, c'est précisément à cela qu'on reconnaît un dirigeant populiste. A l'inverse, si on dit une chose pour ensuite en faire une autre, on est dans les normes, on n'est pas populiste, on ne représente aucun risque pour son pays. On est un dirigeant à qui on peut confier ses intérêts les yeux fermés. Une pratique politique qui sera morte et enterrée en Occident si Trump est réélu dans trois ans. Une guerre commerciale qui commence par une taxation sur l'acier et l'aluminium a tout pour être prise au sérieux. Car un pays sans acier, comme vient de dire le président américain, n'en est pas un. Les Européens promettent de riposter à la provocation, mais en ciblant le whisky et les bluejeans. Ce qui est de nature à donner raison à Trump, pour qui une guerre commerciale est une bonne chose facile à gagner. M. H.

caractère obligatoire du service civil pendant une période de deux ans ! A cet effet, il faut écouter les tendances des deux parties. Le gouvernement évoque la gratuité des études dont ont bénéficié les médecins-résidents et qui en retour sont tenus par le devoir de solidarité envers la population déshéritée. De l'autre côté, les médecins résidents pensent qu'ils ont entrepris de longues études plus de dix ans (exactement 11 ans) et en plus ils doivent se sacrifier pour une durée de deux ans de service civil, alors qu'il a été abrogé pour le reste de toute la population étudiante.

Thinine Khouchi

Conférence des start-up d'Alger

Bedoui : généraliser l'expérience aux 48 wilayas

■ «Les pouvoirs publics œuvreront à vous accompagner et à vous soutenir dans la concrétisation de vos projets», a déclaré M. Bedoui à l'adresse des jeunes promoteurs, présents en force à cette édition.

Par Chafik N.

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, a annoncé, samedi à Alger, l'ouverture de la voie au niveau des 48 wilayas, à partir de l'année prochaine, devant les jeunes inventeurs aptes à créer des start-up en vue de généraliser l'expérience de la wilaya d'Alger au niveau national. Intervenant à l'occasion du lancement de la 2^e édition du développement des start-up d'Alger (Algiers Start-up Conférence), M. Bedoui a mis l'accent sur l'importance de tirer profit de l'expérience «réussie» de la wilaya d'Alger en matière de développement de start-up pour sa généralisation aux 48 wilayas au profit des diplômés des universités et des instituts et porteurs d'idées innovantes. «Les pouvoirs publics œuvreront à vous accompagner et à vous soutenir dans la concrétisation de vos projets», a déclaré M. Bedoui à l'adresse des jeunes promoteurs, présents en force à cette édition, ajoutant que leurs projets et leurs idées innovantes sont l'avenir de l'économie nationale et de l'investissement. Présent à cette cérémonie en compagnie d'autres membres du gouvernement, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, a affirmé que l'organisation de



P.V.D. R.

ce genre de conférence s'inscrit dans le cadre du plan d'action du gouvernement qui vise à encourager les investissements des jeunes générateurs de richesse et d'emploi. Evoquant les facilités accordées par le gouvernement dans son plan d'action pour développer l'environnement entrepreneurial au profit des jeunes, M. Zemali a cité, entre autres, «les crédits et le financement bancaires sans

intérêt et les avantages fiscaux et parafiscaux». Il a ajouté, à ce propos, que son département ministériel œuvrait assidûment de la création des micro-entreprises et à l'accompagnement des porteurs de projets, notamment les propriétaires de start-up dans les secteurs innovants et spécialisés, pour faire de la micro-entreprise le socle du réseau national des PMI et PME et de la sous-traitance. Pour sa part, le wali

d'Alger, Abdelkader Zoukh, a salué les mesures prises par les autorités du pays en vue de soutenir et d'accompagner les porteurs de projets innovants, notamment à travers les crédits sans intérêt, rappelant, dans ce sens, les réalisations des start-up d'Alger depuis la tenue de la 1^{re} édition en avril 2017. Il a souligné, à ce propos, que plusieurs start-up ont été associées au projet «Alger ville intelligente» en

vue de développer les solutions innovantes et faciliter les conditions de vie. Cette 2^e édition a été marquée par la présentation des réalisations de certaines start-up ayant enregistré un grand succès dans le «net algérien» à l'instar de «Ouedkniss» et «Emploitic», outre des expériences de certains participants étrangers dans le domaine des start-up.

C. N./APS

Une opportunité de coopération sécuritaire et de prévention de la criminalité

Session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur à Alger les 7 et 8 mars

La 35^e session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur (CMAI), prévue à Alger les 7 et 8 mars en cours, constituera une opportunité pour l'examen de plusieurs questions, dont le projet d'un plan sécuritaire et médiatique pour la sensibilisation et la prévention de la criminalité. Organisée au Centre international des conférences (CIC) «Abdelatif-Rahab», cette session «examinera plusieurs questions importantes

inscrites à l'ordre du jour, entre autres, le rapport du Secrétaire général du CMAI sur le bilan des activités du secrétariat général dans l'intermède des 34^e et 35^e sessions, outre le projet d'un neuvième plan sécuritaire arabe et le projet d'un septième plan médiatique arabe pour la sensibilisation et la prévention de la criminalité», a précisé un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de

l'Aménagement du territoire. Il sera également question du «projet d'un sixième plan d'étape pour la stratégie arabe de la sécurité routière et du projet d'un plan d'étape pour la mise en œuvre de la stratégie arabe relative à la sécurité intellectuelle». La rencontre sera une opportunité pour l'examen «des recommandations issues des congrès et réunions tenus en 2017 dans le cadre du secrétariat général et les conclu-

sions des réunions mixtes avec les instances arabes et mondiales durant l'année 2017, et bien d'autres thèmes importants». La session sera précédée, ajoute la même source, par une réunion préparatoire dont les travaux débuteront le lundi 5 mars, sous la présidence conjointe du SG du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Salah Eddine Dahmoun et le SG

du CMAI, Mohamed Ben Ali Koumane, avec la participation des représentants des ministres de l'Intérieur pour «étudier les points inscrits à l'ordre du jour et élaborer les projets de résolutions à soumettre au Conseil». Organisés sous l'égide du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, les travaux de la réunion se dérouleront en présence des ministres arabes de l'Intérieur, des délégations sécuritaires de haut niveau, des représentants de la Ligue arabe et de l'Union du Maghreb arabe, de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), du bureau des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme, du Projet de lutte contre le terrorisme dans la région MENA, de l'Université arabe Nayef des sciences de sécurité et de l'Union sportive arabe de la police. La décision du Président Bouteflika concernant la tenue des travaux de cette session à Alger, s'inscrit en droite ligne de la réaffirmation du rôle pionnier de l'Algérie dans le soutien de la coordination et de la coopération interarabes, notamment en matière de questions relatives à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, conclut le communiqué.

Halim H.

8^e édition du prix Abdelhamid Benzine du journalisme

Le lauréat Abane Meziane récompensé

Le prix Abdelhamid Benzine du journalisme a été décerné, samedi à Alger, au jeune journaliste Abane Meziane du quotidien francophone «El Watan», lors d'une cérémonie organisée par l'association «Les Amis de Abdelhamid Benzine», à l'occasion du 15^e anniversaire de sa disparition. Dans une allocution à l'ouverture de la cérémonie de remise du prix, le docteur AHCène Bendjaballah, membre de l'association et enseignant à l'Ecole nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information, a fait savoir que cette édition a enregistré 20 candidatures dont la majorité de la presse écrite,

déplorant, à ce propos, le recul de la participation d'autres travaux, notamment audiovisuels et radiophoniques. Composé de spécialistes des médias, le jury, présidé par Ahmed Ancer, s'est basé dans l'évaluation des travaux en lice sur les normes techniques académiques et la profondeur du contenu, et ce, dans le but de préserver la ligne et l'esprit du défunt journaliste Abdelhamid Benzine, à savoir une presse «dévouée, respectueuse de l'autre, humaine et professionnelle». La 8^e édition du prix Abdelhamid Benzine a été décernée au jeune journaliste Abbane Meziane du quotidien «El

Watan» pour son enquête sur un individu qui rejoint les rangs de Daech en Syrie. S'exprimant à cette occasion, le lauréat s'est dit très heureux de recevoir le prix qui porte le nom d'un grand militant et intellectuel. L'hommage rendu, lors de cette 8^e édition, au «compagnon de lutte» de l'intellectuel et moudjahid Abdelhamid Benzine, à savoir le militant et chercheur Mohamed Tegua (1927-1988), se veut une reconnaissance à cette personnalité qui a combattu le colonialisme pour la préservation de la dignité et de l'identité nationales, a-t-on indiqué. Les témoins des amis des militants Abdelhamid

Benzine et Mohamed Tegua ont tous convergé vers l'importance de cet hommage en tant que «travail de mémoire», rappelant leur séjour au camp d'internement de Boughar à Médéa, notamment les actes de tortures qu'ils ont subi. La cérémonie a été également l'occasion d'évoquer l'ouvrage de Mohamed Tegua «L'Algérie en guerre» (1981), thème de sa thèse de doctorat présentée en 1976, et d'assister à la projection du long métrage «Nous n'étions pas des héros» de Nasreddine Guenifi, adapté du livre «Le camp» de Abdelhamid Benzine.

Salim Y.

Nouvelles mesures de levée ou de gel des importations

Les explications du ministère du Commerce

■ Les mesures annoncées mercredi dernier par le ministère du Commerce sur la levée ou le gel des importations de certains produits interviennent suite à l'examen des requêtes présentées par des industriels lors des réunions avec la Commission de sauvegarde de la production nationale, a indiqué le chef de cabinet de ce ministère, Lyes Ferroukhi, dans un entretien à l'APS.

Par Assia D.

Sur la base des requêtes d'entreprises industrielles plaidant pour la levée ou la suspension de l'importation de certains produits et matières premières, reçues par le ministère du Commerce, la Commission de sauvegarde de la production nationale a tenu depuis le début de l'année 2018 quatre réunions avec des filières industrielles, explique-t-il. Selon M. Ferroukhi, ces réunions ont non seulement permis de prendre des décisions immédiates par le ministère du Commerce à travers ces nouvelles mesures, mais d'amener aussi ces entreprises à s'organiser volontairement sous forme d'associations ou de groupements industriels pour mieux défendre leur production. Cette commission reçoit des requêtes soit pour élargir la liste des produits aux mesures de sauvegarde (suspension ou relèvement des droits de douane ou soumission à la Taxe intérieure de consommation), soit pour la levée de l'interdiction à l'importation de certaines marchandises ou matières premières non produites localement ou insuffisamment produites en quantité ou fabriquées avec une qualité qui ne répond pas aux besoins des industriels. Suite à ces quatre réunions, des décisions avaient été prises immédiatement après consultation du Premier ministre, poursuit-il. C'est dans ce sens que les restrictions à l'importation ont été levées pour des produits et intrants classés dans cinq sous-positions tarifaires (plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matière plastique, sacs d'emballage pour produits alimentaires en polymères de l'éthylène, à l'exclusion des sacs aseptiques pour l'emballage des produits alimentaires, sachets...). Selon les détails techniques donnés par le même responsable, l'introduction de ces produits dans la liste initiale des produits suspendus à l'importation s'expliquait par le fait qu'ils relèvent d'une sous-position tarifaire qui rassemble à la fois des produits existant suffisamment sur le marché national et aussi ceux qui ne sont pas fabriqués localement ou insuffisamment produits. Mais il est arrivé que la mesure de suspension a touché tous les produits relevant d'une même sous-position tarifaire alors que cette interdiction à l'importation en ciblait un seul produit, et ce, du fait que le tarif douanier n'a que dix chiffres et qui est donc incapable de contenir les détails des sous-produits.



Réactualisation du décret exécutif fin mars

A contrario, lors de ces réunions de filières avec la Commission de sauvegarde, il a été constaté l'existence de produits fabriqués par des entreprises locales mais qui n'ont pas été suspendus à l'importation. «Nous allons y remédier à la fin mars en cours, au moment de la réactualisation du décret exécutif portant désignation des marchandises soumises au régime des restrictions à l'importation,

c'est-à-dire après le premier trimestre de sa mise en œuvre». En attendant et après consultation du Premier ministre également, il a été décidé du gel de la domiciliation bancaire des biscuits et produits similaires (produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, pain croustillant dit «knackebrot», pain d'épices, biscuits additionnés d'édulcorants, gaufres et gaufrettes, biscottes, pain grillé...). «Ces produits sont fabriqués largement en Algérie et qui sont de très bonne qualité et à des prix abordables par rapport à ceux

importés, mais qui n'avaient pas été suspendus à l'importation par le décret de janvier 2018. Nous avons aussi remarqué que ce sont des produits superflus comme le pain grillé et les biscottes que nous pouvons facilement faire chez nous mais qui continuaient d'être importés», relève le représentant du ministère du Commerce. Interrogé sur l'économie en devises qui sera induite par ce gel à l'importation de ces biscuits, M. Ferroukhi l'estime à une dizaine de millions de dollars : «Le montant n'est pas important mais c'est le geste qui

compte. Importer des biscottes et du pain grillé est vraiment aberrant». Par ailleurs, le chef de cabinet du ministère du Commerce salue la tenue de ces réunions avec les filières industrielles dans la mesure où elles ont encouragé les producteurs à s'organiser en groupements afin de mieux défendre leur activité et faire face à la concurrence. A titre d'exemple, «dans la filière plastique, les producteurs sont tellement nombreux et éparpillés sur le territoire national qu'ils ne se connaissent même pas entre eux. Ils se sont organisés en groupements industriels de producteurs de plastique à la faveur de ces réunions», détaille-t-il. Quant à d'éventuelles autres réunions de la Commission de sauvegarde, M. Ferroukhi fait savoir que pour l'instant il n'y a pas assez de requêtes pour l'organisation d'autres rencontres avec d'autres filières. Selon lui, «à chaque fois qu'il y a un nombre suffisant de requêtes, nous nous réunissons avec la filière concernée en invitant l'ensemble des intervenants concernés. Le ministère du Commerce, en tant qu'observateur, essayera à chaque fois de mettre en œuvre la solution qui se dégagera des discussions». A. D./APS

Transport ferroviaire

Aller graduellement vers la fabrication locale

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, a indiqué, à Alger, que la stratégie de développement du secteur vise à aller vers la fabrication du matériel de transport ferroviaire. «Nous espérons à l'avenir aller graduellement vers la fabrication locale, qui est l'une des priorités des pouvoirs publics», a affirmé M. Zaalane lors d'un séminaire international sur la réhabilitation du matériel ancien de transport ferroviaire, organisé par la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF). La conjoncture économique internationale et nationale nécessite la mise en place de politiques «efficaces» fondées sur des solutions nationales en vue de rationaliser les dépenses à travers des investissements à moindre coût, tout en garantissant la qualité requise, a-t-il déclaré. Le ministre a souligné, dans ce sens, la stratégie de la SNTF visant la réhabilitation de l'ancien matériel en faisant appel à une main-d'œuvre algérienne, ce qui permet d'économiser d'importants montants en devise forte. Ce processus sera renforcé par le lancement de la fabrication locale du matériel de transport ferroviaire à tra-

vers la création d'un tissu de sous-traitance composé de petites et moyennes entreprises pour la production des composants, a précisé M. Zaalane. Par ailleurs, le directeur général de la SNTF, Yacine Bendjaballah, a fait savoir que le prochain train, réceptionné dans le cadre du programme d'acquisition de 17 trains français «Coradia», sera entièrement équipé de câbles de fabrication nationale.

M. Bendjaballah a indiqué à la presse, en marge du séminaire, que grâce aux jeunes qu'elle a formés et en partenariat avec des partenaires étrangers, la SNTF est désormais apte à intégrer plusieurs composants à l'image du cuir, du verre, des câbles et quelques installations électriques. Le taux d'intégration nationale des trains montés en Algérie est de 30 à 40%, a-t-il précisé dans ce sens. Organisé par la SNTF en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC zone Afrique), le séminaire a pour objectif l'échange des expériences au tour du thème de la réhabilitation du matériel ancien comme solution économique fiable pour la modernisation et l'optimisation du parc roulant.

Dans son allocution d'ouverture, M. Zaalane a estimé que le thème retenu «revêt une importance capitale pour les compagnies de transport ferroviaire et les économies de nos pays». Rappelant le caractère «sensible et vital du secteur des transports dans la vie socio-économique de tout pays», M. Zaalane a indiqué que c'est également «un outil efficace pour la réalisation de l'équilibre régional et du développement de l'activité économique, commerciale et tertiaire». Le ministre a mis en avant le programme d'investissement d'«envergure» initié par le pays dans le domaine du transport ferroviaire au vu de ses caractéristiques et avantages, notamment ses capacités importantes de transport de personnes et de marchandises à coûts réduits et sa contribution dans la réduction de la pollution. Ce programme mise sur la modernisation, l'extension, le dédoublement et l'électrification du réseau exploité, en sus de l'introduction d'un système moderne de signalisation et de communication, poursuit le ministre, assurant que ces efforts permettront de porter le réseau ferroviaire de 4 200 km actuellement, à près de 6 300 km

à court terme et à 12 500 km à moyen terme. Il a rappelé, dans ce sens, que le réseau national ne dépassait pas les 1 900 km en 1999. Parallèlement à ces efforts, la SNTF a lancé une opération de réhabilitation et de modernisation de son matériel au niveau de ses ateliers avec une main-d'œuvre algérienne, ainsi qu'un renouvellement et un renforcement de son parc à travers l'acquisition de nouveaux moyens de traction conformes aux normes internationales dans le but d'améliorer ses services et augmenter sa part de marché, a ajouté M. Zaalane. Ce séminaire, qui coïncide avec la tenue de la 34e session du Comité des transports ferroviaires maghrébins (CFTM), est une opportunité pour «s'enquérir des nouvelles technologies en matière de modernisation du matériel, échanger les expériences et les bonnes pratiques entre les réseaux des transports ferroviaires maghrébins et africains, ce qui permettra de renforcer la complémentarité économique au niveau régional et territorial et de disposer d'une vision prospective des enjeux et défis majeurs dans ce domaine», a conclu le ministre. Younés F.

Oran

Un nouveau programme de 2 000 logements location/vente

■ Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, a annoncé à Oran, un nouveau programme de 2 000 logements location/vente (AADL) qui sera accordé à la wilaya avant la fin de l'année en cours.

Par Lyes B.

Posant la première pierre de réalisation d'un CEM au niveau de la cité 2 700 logements relevant de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL) à Ain El Beida (daïra d'Es Sénia), Abdelwahid Temmar a insisté sur la réservation d'une assiette foncière à ce quota supplémentaire de formule location/vente. Ce quota vient satisfaire le besoin pour cette formule dans la wilaya d'Oran estimé à 7 500 logements. L'AADL recense 37 600 demandeurs inscrits dans la wilaya, selon les explications fournies par le Directeur général de l'AADL. Pour rappel, la wilaya d'Oran a bénéficié, au mois de décembre dernier, d'un nouveau programme d'habitat totalisant 5 000 logements location/vente AADL sur un total de 120 000

logements au niveau national pour 2018. Le ministre a insisté sur l'accélération du rythme des travaux et la livraison des établissements scolaires en cours de concrétisation au même site (un total de 12 des trois paliers pour la rentrée scolaire prochaine), faisant savoir que les arrières des entreprises de réalisation ont été régularisés. Le ministre a aussi mis l'accent sur le lancement de l'élaboration d'une carte scolaire l'année prochaine et à faire part des besoins à la direction générale des équipements publics du ministère de tutelle. «*Nous avons commencé par des structures publiques à l'instar des établissements scolaires, un stade de proximité en gazon artificiel et tous les services. Notre objectif est de réceptionner des cités non des dortoirs.*», a déclaré M. Temmar, appelant les citoyens à préserver les logements et les cités. Le ministre a



aussi exhorté les entreprises à contribuer à l'accompagnement de l'Etat dans les opérations d'aménagement des nouvelles cités d'habitat par la réalisation d'espaces et des aires au profit des jeunes. Il a insisté, en outre, sur l'exploitation des locaux et leur reconversion en sièges de certains établissements dont Sonelgaz, SEOR et Algérie Télécom, en attendant la

construction de nouveaux sièges. M. Temmar a salué, dans une déclaration, les efforts déployés par les services de la wilaya, surtout après la nouvelle dynamique pour activer les chantiers, soulignant que les logements prêts seront attribués aux bénéficiaires, une fois achevés. Les opérations d'attribution des logements s'inscrivent dans le cadre du programme global

du gouvernement et du président de la République, Abdelaziz Bouteflika portant sur la distribution de 1,6 millions de logements toutes formules avant la fin 2019, a rappelé le ministre, ajoutant que le président de la République suit de près tous les projets surtout ceux relatifs au secteur de l'habitat.

L. B./APS

M'sila

Mise en service «prochaine» de quatre infrastructures de la Protection civile

LES INFRASTRUCTURES relevant des services de la Protection civile dans la wilaya de M'sila seront renforcés «prochainement» par trois unités secondaires et un poste avancé, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Le taux d'avancement de ces chantiers des unités secondaires dans les communes de Chellal, Megra et Sidi Aissa, varie entre 57 et 90%, a indiqué la même source, ajoutant que le poste avancé, en cours de réalisation dans la commune de Berhoum, affiche un taux d'avancement de 60%. Les unités secondaires des communes de Chellal et de Sidi Aissa ont été partiellement mise en service, a fait savoir la même source, précisant que ces infrastructures ont été réalisées respectivement à proximité des routes nationales RN 45 et RN 8, a-t-on encore ajouté. Six logements de fonction destinés aux éléments de la Protection civile sont également en cours de construction dans la wilaya de M'sila, a informé la même source, affirmant qu'après la distribution de ces infrastructures, le nombre de ces unités des services de la protection civile s'élèvera à 13 structures. **R.R.**

Cnac Tébéssa

Financement de 116 projets en 2017

Pas moins de 116 projets ont été financés par l'antenne locale de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) au cours de l'année 2017, a indiqué le chargé de communication de cet organisme, Abdeljalil Brahem. Ce chiffre représente le nombre de micro-entreprises concrétisées au cours de l'année 2017 et financées par la Cnac-Tébéssa, sur un total de 460 dossiers déposés et 148 accords bancaires accordés, a précisé à l'APS le même responsable. Ces micro-entreprises ont contribué à la création de plus de 245 postes d'emploi, a fait savoir

le même responsable mettant en exergue l'apport de ces petites entreprises dans le développement local et national. La même source a détaillé que le secteur de l'agriculture s'est classé en première position, avec le financement de 49 projets, suivi du secteur des services totalisant 37 projets, alors que le secteur du bâtiment, travaux publics et hydraulique (BTPH) a enregistré le financement de 11 projets par ce dispositif d'aide, et s'est classé en 3^e position. Pour l'industrie et l'artisanat, respectivement 8 et 7 projets ont été créés durant la même période, a-t-il ajou-

té, indiquant que le même dispositif d'aide à l'emploi a validé un projet dans le secteur de l'hydraulique et un autre dans le domaine du transport des marchandises. M. Brahem a indiqué que l'antenne locale de la Cnac œuvre dans le cadre de la stratégie de soutien à la croissance économique, en collaboration avec les banques de la wilaya, dans le but de permettre aux jeunes promoteurs en chômage, âgés entre 35 et 50 ans, de créer leurs propres micro-entreprises dans divers secteurs.

Hocine A.

Batna

700 millions de dinars pour la réalisation d'une double voie entre Barika et Seggana

Un montant de 700 millions de dinars a été alloué pour réaliser une double voie sur la route nationale (RN) n 28, notamment le tronçon reliant les villes de Barika et Seggana sur une distance de 14 km, a-t-on appris auprès des services de la wilaya de Batna. Un montant de 580 millions de DA a été accordé pour la réalisation des travaux routiers et 120 millions de DA pour l'achève-

ment des ouvrages techniques, indiquant que cette opération comprend également l'achèvement d'un double accès à la ville de Barika, a-t-on précisé. Dans ce contexte, cette source a ajouté qu'un accord-cadre a été signé au siège de la wilaya entre 19 entreprises de travaux spécialisés dans le domaine et la direction des travaux publics pour concrétiser ce projet sous la supervision

du wali Batna, Abdelkhalek Sayouda. Neuf entreprises seront chargées, conformément à cet accord, des travaux de forage et d'aménagement de terrain, tandis que 6 entreprises se chargeront du revêtement et deux autres se verront affecter des travaux d'ordre techniques. Le wali de Batna a inspecté samedi matin ce projet, appelant les entreprises responsables de sa réalisation à

renforcer les chantiers avec les travailleurs et les engins de travaux afin d'accélérer le rythme des travaux pour que ce tronçon routier puisse être exploité dans les plus brefs délais. Important carrefour reliant le chef-lieu de wilaya aux régions sud, la route nationale n 28, notamment la partie reliant les villes de Barika et Seggana, connaît un trafic routier dense. **T. K.**

Guelma

Réhabilitation de 59 écoles primaires dans 30 communes

Au total, 59 écoles primaires réparties à travers 30 communes de la wilaya de Guelma ont été réhabilitées et les travaux de mise à niveau d'autres écoles et cantines scolaire se poursuivent, a-t-on appris auprès de la direction des équipements publics. La même source a indiqué que les travaux de réhabilitation parachevés au titre de l'année

2017 sont inscrits dans le cadre d'une opération de mise à niveau ayant ciblé 72 établissements scolaires du cycle primaire et 17 cantines scolaires, soulignant que les travaux sont actuellement en cours dans 13 infrastructures scolaires entre écoles et cantines. Selon la direction des équipements publics, une enveloppe financière de l'ordre de 100

millions de dinars de la caisse de soutien et de garantie des collectivités locales au titre de l'année 2017, ajoutant que les travaux ont concerné la reprise de l'étanchéité, de la peinture, le réaménagement des classe et des espaces dans les écoles ciblées.

APS



Sahara occidental

Le président de l'Eucoco salue la décision de la CJUE

■ Le président de la Conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui (Eucoco), Pierre Galand s'est félicité, vendredi à La Louvière (Belgique), de l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) le 27 février dernier qui a conclu que le Sahara occidental et ses eaux adjacentes ne peuvent pas être annexés à l'espace géographique marocain en raison du statut distinct et particulier du territoire.

Par Sara H.

L'arrêt de la CJUE réaffirme le statut juridique du Sahara occidental et réfute la thèse de l'occupant marocain et ses lobbies, particulièrement en Belgique, qui tentent d'étouffer la lutte du peuple sahraoui et sa cause, a déclaré M. Galand lors de la clôture de la semaine de soutien au peuple sahraoui. Pour le président de l'Eucoco, ces journées de soutien au peuple sahraoui, organisées sous le slogan «Derrière les dunes et le mur du Sahara», constituent un jalon en plus pour l'élargissement du réseau de solidarité européen et belge en particulier avec la cause sahraouie, félicitant par la même occasion le peuple sahraoui pour sa fête nationale. Organisé par l'association «Présence et action culturelle régionale Soignées-La Louvière» et le Comité belge de soutien au peuple sahraoui, l'événement, qui a coïncidé avec les célébrations du 42^e anniversaire de création de la RASD, a été le premier du genre au niveau de cette ville et a été marqué par plusieurs activités, conférences, expositions et ateliers de formation. Président l'inauguration de cette manifestation au côté du membre de la représentation du Front Polisario auprès de l'Union européenne, Salah Sid Mustapha, le président de l'Eucoco a salué les efforts consentis par les associations culturelles de La Louvière pour abriter ces journées de soutien, qui contribueront incontestablement, a-t-il dit, à renforcer la conscience au sujet de la dernière colonie en Afrique. La deuxième journée de cette semaine de solidarité a vu la projection du film documentaire français «Dis-leur que j'existe» qui raconte le combat du détenu politique sahraoui, Naama Asfari et ses compagnons du camp Gdeim Ezik.

La projection a été suivie par une conférence débat, animée par le membre de la représentation du Front Polisario auprès de l'Union européenne, Salah Sid Mustapha, qui a mis en avant les principales raisons à l'origine de l'installation du camp Gdeim Ezik, notamment le refus du colonialisme et ses violations des droits de l'Homme, le changement démographique de la région qui s'est vue noyée de colons marocains, la politique d'isolement et de privation pratiquée par les autorités marocaines contre les sahraouis dans les territoires occupés. En réponse à la question d'un participant sur le retard de l'ONU à intervenir en matière de protection des droits de l'Homme dans les territoires occupés, le diplomate sahraoui a rappelé que l'ONU comptait «plus de 15 missions de maintien de paix à travers le monde jouissant toutes des prérogatives de surveillance et de rapport sur

les droits de l'Homme, à l'exception de la Minurso». Les journées de soutien au peuple sahraoui ont également été marquées par l'organisation d'un atelier sur le pillage des ressources naturelles



au Sahara occidental et une exposition photos intitulée «Étonnantes femmes sahraouies: de la tradition à l'émancipation».

S.H./APS

Tunisie/Municipales 2018

2 068 listes retenues et 206 autres invalidées

Quelque 2 068 listes en lice pour les élections municipales en Tunisie ont été retenues et 206 autres ont été invalidées, a annoncé le président de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), Mohamed Mansri Tlili. «Pendant un mois à partir d'aujourd'hui 3 mars 2018, les recours contre les décisions de l'ISIE portant invalidation de certaines listes candidates peuvent être déposés au Tribunal administratif. Les listes définitives seront publiées au plus tard le 4 avril 2018», a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse. Dressant les résultats préliminaires des listes retenues et invalidées pour les municipales prévues le 6 mai 2018, Mansri Tlili a expliqué que le nombre des listes retenues représente 95,12% du nombre total des listes, alors que le nombre des listes invalidées s'élève à 4,88%. Selon lui, sept listes ont été jugées irrecevables pour non-respect du principe de parité horizontale à la tête des listes candidates et 24 autres pour non conformité du nombre des candidats sur la liste initiale au nombre des sièges de la circonscription électorale. Quelque 21 listes ont été rejetées pour absence de candidat de moins de 35 ans sur la liste initiale ou complémentaire le jour du dépôt de la demande de candidature et 19 autres pour absence de qualité d'électeur, a-t-il ajouté. Quatre autres listes ont été invalidées pour non légalisation de la signature sur les demandes de

candidature, a-t-il encore détaillé, faisant remarquer que d'autres listes ont été rejetées pour d'autres motifs. D'après Mansri Tlili, aucune liste du Mouvement Ennahdha n'a été invalidée, alors que 5 listes du Mouvement Nidaa Tounes ont été rejetées.

Plusieurs listes du Courant démocrate, du Mouvement Machrou Tounes, du parti Afek Tounes, du Mouvement Echaab et du Parti destourien libre ont été déclinées. Quelque 39 listes partisans, 20 listes de coalition et 47 autres listes indépendantes ont été rejetées, a-t-il souligné, faisant remarquer que l'ISIE va

se conformer à toute décision du Tribunal administratif concernant les recours intentés contre les décisions portant invalidation des listes en lice.

Le gouvernement condamne la double attaque terroriste au Burkina Faso

La Tunisie a condamné les attaques terroristes qui ont visé, vendredi, l'état-major des forces armées de Burkina-Faso et l'ambassade de France à Ouagadougou. Tout en exprimant sa solidarité avec les autorités burkinabées dans sa lutte

contre le terrorisme et sa compassion avec la France dont les intérêts diplomatiques ont été touchés à Ouagadougou, la Tunisie a appelé la communauté internationale à s'investir davantage dans la coopération et la coordination pour faire face à toutes les formes d'extrémisme, de violence et de terrorisme et venir à bout de ces phénomènes. Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, tous les membres de la communauté tunisienne sont sains et saufs, y compris le personnel diplomatique tunisien. Des attaques terroristes ont été perpétrées, vendredi, dans le

centre d'Ouagadougou, la capitale du Burkina-Faso, contre l'état-major des armées burkinabées et l'ambassade de France. L'état-major a été frappé par un véhicule piégé, alors que l'ambassade de France à Ouagadougou a été la cible d'une attaque armée. Selon un bilan du gouvernement burkinabé, 8 membres des forces de l'ordre ont été tués et plus de 80 personnes ont été blessées dans les attaques contre l'état-major des forces armées du Burkina Faso. Huit assaillants ont été abattus, d'après la même source.

Amel N. /agences

Libye

Total désormais actionnaire du célèbre champ pétrolier de Waha

Après la filiale de Maersk au Kenya en janvier dernier, le pétrolier français Total annonce l'acquisition de la société Marathon Oil Libya, co-proprétaire (16,33%) des concessions de Waha en Libye. Objectif : renforcer son empreinte dans la région. Total est désormais actionnaire du célèbre champ pétrolier de Waha en Libye. Le groupe français a en effet acquis pour 450 millions de dollars la société Marathon Oil Libya Ltd qui détient une participation de 16,33% dans les concessions de Waha, annonce-t-il dans un communiqué de presse. Ce deal se traduit par la mise à disposition pour Total de plus de 500 millions de barils équivalent pétrole (bep) de réserves et ressources, ainsi d'une quote-part de production immédiate de 50 000 bep/j. Le groupe français aura également accès à un potentiel d'exploration important sur la zone des concessions répar-

ties sur plus de 53 000 km² dans le bassin prolifique de Syrte. «Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Total qui vise à renforcer notre portefeuille avec des actifs pétroliers de grande qualité et à faible coût technique, tout en consolidant notre présence historique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord», a déclaré Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. Présent en Libye depuis 1954, Total a produit en 2017 31 500 bep/j à partir des deux blocs dont il est actionnaire à savoir Al Jurf (37,5%) et El Sharara (une participation totale de 27% répartie en deux). Le champ de Waha qui rentre désormais dans la liste des copropriétés de Total en Libye est codétenu avec la compagnie nationale libyenne (National Oil Corporation-NOC) qui y détient 59,17 % des parts et les sociétés américaines ConocoPhillips (16,33%) et Hess (8,16%).

Géré par Waha Oil Company, une société détenue à 100% par la NOC, le site produit près de 300 000 bep/j et devrait franchir la barre des 400 000 bep/j d'ici la fin de la décennie, grâce aux travaux prévus de restauration des installations existantes et la reprise des forages de développement. Pour Total, sa participation dans ces réalisations lui permettra de «continuer de soutenir la reprise de l'industrie pétrolière et gazière du pays». La politique expansionniste actuellement mise en œuvre par le pétrolier français dans la zone MENA est quasiment la même sur l'ensemble de l'Afrique, avec notamment l'acquisition en janvier dernier de la filiale pétrolière du danois Maersk Oil au Kenya, ou encore l'examen du potentiel offshore guinéen tel qu'annoncé il y a quelques mois, pour ne citer que cela.

R.M.



Allemagne

Un gouvernement Merkel IV «pour le bien» du pays

■ Angela Merkel a promis hier d'œuvrer «pour le bien du pays» après le feu vert des membres du Parti social-démocrate allemand à une nouvelle coalition gouvernementale, plus de cinq mois après des législatives dont elle est ressortie très fragilisée.

Par Rosa C.

«**J**e me réjouis de la poursuite de notre collaboration pour le bien de notre pays», a réagi la chancelière dans un tweet posté par son parti conservateur. Ce quatrième mandat, et probablement le dernier selon les observateurs, s'annonce toutefois nettement plus délicat que les précédents. «Un nouveau départ sur des bases bancalées», résume l'édition en ligne du Süddeutsche Zeitung dans un commentaire hier. La coalition entre sociaux-démocrates et conservateurs détient seulement une courte majorité au Bundestag (un peu plus de 53%), après les élections générales du 24 septembre marquées par une percée historique de l'extrême droite (AfD) et une érosion des partis traditionnels. C'est dans ce contexte et après des semaines de tergiversations que les militants du SPD ont approuvé la reconduction de la grande coalition sortante par 66,02% des suffrages, lors d'un référendum interne. Quelque 78,4% des 463 000 membres du



SPD y ont participé, selon les résultats officiels de la consultation. «Les choses sont désormais claires : le SPD va participer au prochain gouvernement», a déclaré son chef par intérim, Olaf

Scholz. Mais illustrant les hésitations dans ses rangs, il a qualifié le résultat «d'acte de raison». La direction du SPD avait négocié en février un accord avec la chancelière, et l'aval des membres du plus vieux parti d'Allemagne était indispensable à la formation d'un gouvernement. M^{me} Merkel, qui dirige l'Allemagne depuis douze ans, devrait être formellement élue chancelière par les députés mi-mars, le 14 probablement. Mais, signe de leur défiance réciproque, le contrat de coalition prévoit une clause de sortie au bout de deux ans. La chancelière de 63 ans n'a en outre jamais été autant critiquée dans son parti qu'elle dirige depuis environ deux décennies. Surtout depuis qu'elle a cédé au SPD le ministère des Finances, traditionnellement chassé gardée des conservateurs très attachés à l'austérité budgétaire. Plusieurs cadres du parti chrétien-démocrate ont ouvertement mis en cause la ligne centriste défendue par Angela Merkel et sa politique migratoire longtemps généreuse qui a vu l'arrivée, depuis 2015, de plus d'un million de demandeurs d'asile. Ces positionnements ont nourri selon eux la montée de l'extrême-droite, et ils réclament un net virage à droite.

Face à la grogne, elle a imposé une proche – et potentiel successeur à la chancellerie –, Annegret Kramp-Karrenbauer, comme secrétaire générale de la CDU avec mission de resserrer les rangs. Et appelé au ministère de la Santé son principal détracteur, le jeune et ambitieux Jens Spahn, histoire de neutraliser son influence, du moins pour le moment. Malgré tout, l'avènement d'un exécutif stable en Allemagne est propre à soulager dans le pays et aussi en Europe, secouée par la crise du Brexit et la montée des nationalismes. Dans leur contrat de gouvernement, les deux partenaires ont justement placé la réforme de l'Union européenne au cœur de leurs priorités. L'Allemagne est désormais prête «pour une Europe plus forte», a réagi le commissaire européen aux Affaires économiques et financières, Pierre Moscovici, sur twitter. Le SPD, en chute libre dans les sondages en raison de querelles internes, aurait préféré se ressourcer dans l'opposition après un score historiquement bas aux élections (20,5%). Mais l'échec de tractations gouvernementales entre conservateurs, écologistes et libéraux en novembre en avait décidé autre-

ment. Pour les jeunes socialistes, qui ont mené une active campagne contre la grande coalition – «Groko» en allemand –, le résultat est «une déception», a réagi leur chef, Kevin Kühnert, dans un tweet, promettant de contribuer au renouvellement du parti. «On commence dès demain !», écrit-il.

Les récents sondages catastrophiques plaçant le SPD au coude-à-coude avec l'extrême droite ont fait paraître une nouvelle «Groko» comme un moindre mal pour la majorité des membres du parti. D'autant plus que le SPD et son ancien chef déchu Martin Schulz ont selon l'avis général plutôt bien négocié leur agenda, obtenant plusieurs concessions en matière de santé ou d'emploi et parvenant à décrocher six ministères, dont les Affaires étrangères et les Finances, soit autant que le parti d'Angela Merkel. Les autres partis politiques allemands ont salué l'annonce, excepté la Gauche radicale et l'AfD. «La facture arrivera au plus tard en 2021», a prévenu dans un tweet Alice Weidel, co-présidente du groupe parlementaire du parti d'extrême droite. A cette date, a-t-elle assuré, son parti sera devenu «la deuxième force d'opposition en Allemagne». **R. C.**



Points chauds

Affaires

Par Fouzia Mahmoudi

Benjamin Netanyahu n'avait pas semblé aussi satisfait de la politique américaine à son égard depuis bien longtemps. Et lorsque Donald Trump a il y a quelques mois a décidé de reconnaître unilatéralement Jérusalem comme capitale d'Israël, le Premier ministre hébreu n'avait pas tardé à y voir là une victoire personnelle. Mais malgré sa volonté de l'ignorer, un gros nuage noir pèse sur le Chef du gouvernement israélien qui se bat désormais pour garder son poste le plus longtemps possible. En effet, le Premier ministre israélien, impliqué dans plusieurs affaires de corruption présumée, s'est prononcé contre des élections anticipées alors qu'une crise menace sa coalition de dislocation. Les médias ont fait état de possibles élections anticipées en juin alors que la législature arrive normalement à expiration en novembre 2019. Interrogé sur cette hypothèse, Netanyahu a affirmé avant son départ pour les Etats-Unis dans la nuit de samedi à hier qu'il «n'y a aucune raison pour que cela arrive, s'il y a de la bonne volonté, moi j'ai de la bonne volonté, j'espère que les autres partenaires (de sa coalition) en ont aussi». «Si c'est le cas, ce gouvernement pourra finir normalement ses jours à la date fixée l'an prochain», a ajouté Netanyahu, cité par la radio publique. Netanyahu est impliqué dans plusieurs «affaires» et la police a recommandé le mois dernier son inculpation pour corruption, fraudes et abus de confiance dans deux dossiers. Il est également impliqué, de même que son épouse Sara, dans une troisième enquête pour laquelle il a été interrogé par la police pendant cinq heures vendredi. Parallèlement à ces enquêtes, Netanyahu est confronté à un début de crise gouvernementale à propos de la mobilisation des jeunes ultra-orthodoxes dans l'armée. Les partis ultra-orthodoxes, dont le soutien est indispensable à la coalition, menacent de ne pas voter le projet de budget 2019 ce mois-ci si le Parlement n'adopte pas une loi permettant aux jeunes ultra-orthodoxes d'être exemptés de service militaire afin de leur permettre de continuer à étudier dans les Yéchivot (séminaires talmudiques). Une précédente loi sur une telle exemption votée par le Parlement avait été annulée l'an dernier par la Cour suprême. Mais Israël Beiteinou, le parti ultra-nationaliste laïc du ministre de la Défense Avigdor Lieberman et Koulanou, un parti de centre droit du ministre des Finances Moshé Kahlon, s'opposent à une nouvelle loi sur la conscription des ultra-orthodoxes et exigent le vote du projet de budget d'ici la mi-mars. Reste à savoir comment Netanyahu en mauvaise posture réussira à jongler entre ses différents soutiens pour réussir à éviter des élections anticipées qui, si elles avaient lieu, lui coûteraient certainement et son poste et le laisseraient vulnérable face à la justice. **F. M.**

Les boîtes noires retrouvées

Les boîtes noires de l'avion de ligne qui s'est écrasé le 18 février dans des montagnes du sud-ouest de l'Iran ont été retrouvées, a indiqué hier l'agence officielle Irna. «La boîte d'enregistrement des paramètres de vol et celle des conversations dans le cockpit ont été remises aux autorités judiciaires qui les transmettront aux enquêteurs chargés d'établir les causes de ce drame ayant fait 66 morts», écrit Irna en citant le directeur des relations publiques de l'Organisation de l'aviation civile iranienne, Reza Jafarzadeh. Selon Jafarzadeh, les deux boîtes noires de l'ATR

72 de la compagnie Aseman Airlines ont été retrouvées samedi par les équipes de secours qui ont repris vendredi leurs opérations dans les monts Zagros pour tenter de descendre les corps des victimes de l'accident après près d'une semaine de suspension pour cause de mauvais temps. L'appareil, qui assurait la liaison entre Téhéran et Yasouj, à quelque 500 km au sud de la capitale, s'est écrasé à environ 4 000 mètres d'altitude pendant une tempête de neige. Les 66 passagers et membres d'équipage ont trouvé la mort dans l'accident. La neige tombée

en abondance dans la zone au cours des derniers jours rend les opérations particulièrement difficiles et dangereuses en raison des risques d'avalanche, selon des responsables des secours cités par plusieurs médias iraniens. Jusqu'à présent, seuls des morceaux de corps ont été descendus des lieux du drame. Selon Irna, les équipes médico-légales ont réalisé des tests génétiques sur «51 tissus» humains afin de tenter de les identifier. ATR est une coentreprise détenue à parts égales par l'avionneur européen Airbus et le groupe italien Leonardo.



Russie

Les contes populaires algériens s'invitent chez les Moscovites

■ Les contes populaires algériens ont séduit l'auditoire russe venu découvrir, samedi à la Bibliothèque de la littérature étrangère de Moscou, une kyrielle de spectacles adaptés de la collection «Contes de fées d'Algérie» de l'auteur-compilateur Valéry Yegochkine, ex-ambassadeur de Russie en Algérie.

Par Adéla S.

L'événement littéraire et artistique, organisé à la Francothèque de Moscou, a permis à Valéry Yegochkine – qui a connu dès l'année 1965 l'Algérie où il a été diplomate puis ambassadeur entre 1995 et 2000 – de présenter ses manuels sur les célèbres contes du terroir algérien qu'il a traduits pour le lectorat russe et édités à partir des années 1980. Yegochkine est également vice-président de l'Association des

diplomates russes et membre de l'Union des écrivains russes.

Des contes populaires issus de différentes régions d'Algérie (l'Algérois, le M'zab, la Kabylie, Oued Souf) ont désormais pignon sur rue en Russie puisque on les retrouve dans les bibliothèques de nombreux établissements scolaires de ce pays. «La publication dans la langue russe des célèbres contes algériens qui véhiculent les nobles valeurs, d'amitié, de loyauté, de sagesse et de courage, représente une richesse culturelle indéniable, aussi bien

pour l'enfant que pour l'adulte», a indiqué l'ambassadeur d'Algérie en Russie, Smail Allaoua, lors d'une brève allocution prononcée à l'ouverture de l'événement. La collection «Contes de fées d'Algérie» vient également, selon Smail Allaoua, «consolider les liens d'amitié et de fraternité entre l'Algérie et la Russie. Elle représente aussi une nouvelle passerelle entre les cultures des deux pays que ni l'éloignement géographique, ni la différence de la langue n'ont pu empêcher leur rencontre». Au cours de ce rendez-vous cultu-



rel, de jeunes écoliers russes ont fait montre de leurs connaissances de la langue arabe, en récitant des poèmes et en interprétant des chansons, à la grande joie de leurs parents et accompagnateurs. Le clou de la soirée a été, toutefois, la mise en scène d'un célèbre conte algérien intitulé «Les orphelins et la vilaine marâtre» admirablement interprétée par de jeunes lycéens russes qui ont réalisé, de l'avis des présents, un numé-

ro digne de grands professionnels du quatrième art. Une vente dédicace du livre «Les contes algériens» a clôturé cette manifestation culturelle russo-algérienne, qui devrait, selon l'ambassadeur algérien, «motiver les écrivains et artistes des deux pays à produire davantage dans leur domaine et également à mettre de la lumière sur d'autres aspects de leur riche patrimoine culturel et artistique».

A. S./APS

Tlemcen

7^e Festival national de la photographie

Le 7^e festival national de la photographie s'est ouvert samedi au Palais de la culture «Abdelkrim-Dali» de Tlemcen, avec la participation de 10 photographes. Cette édition, organisée

par le palais des expositions de Tlemcen et destinée aux photographes de l'ouest du pays, enregistre la présence de professionnels des wilayas de Tlemcen, Tiaret, Oran, Sidi Bel-Abbès et

Mostaganem, a indiqué le directeur du palais des expositions, Amine Boudefla. Les photographes dans cette manifestation, qui s'étale jusqu'au 17 mars courant, traitent des sites archéolo-

giques, de paysages naturels, de panoramas de villes dont Oran, Alger et Sidi Bel-Abbès, du Sahara et de villages montagneux. Chaque photographe participe avec dix photos de

zaouias, de vieux ksours, de mausolées, de waadas et d'habits traditionnels. Financé par le ministère de la Culture, ce festival permet aux photographes participants d'échanger les expériences dans le domaine des techniques et des moyens utilisés dans la prise de photos. Des ateliers d'initiation aux enfants de l'utilisation de la caméra, de la prise de photos sont program-

més de même qu'une rencontre sur la photographie. Cette édition est dédiée à la mémoire de deux photographes défunts Selami Saïd et Iliès Meziani d'Alger qui ont contribué aux précédentes éditions de ce festival dont la dernière édition a été consacrée aux photographes de l'est du pays.

L. M.

Sétif

Vers un jumelage dans le domaine culturel avec la ville du Koweït

Les participants au séminaire national consacré aux œuvres littéraires de l'écrivain koweïtien de l'écrivain D' Fahd Salem Al-Rashed, ouvert samedi à la maison de la culture Houari-Boumediène de Sétif, ont appelé à «un jumelage culturel» entre la ville de Sétif et celle du Koweït. La mise en œuvre de tel jumelage permettra de «dresser des ponts d'échange» et «des voies de communication entre les intellectuels et hommes

de lettres des deux pays», a estimé D' Fahd Al Rashed lors de cette manifestation culturelle organisée à l'initiative de l'association locale Nibras. Le même intervenant, qui a mis en avant la «profondeur» de l'échange culturel entre l'Algérie et le Koweït, a évoqué «le contact ininterrompu» entre les hommes de lettres des deux pays. De son côté, le président du Haut conseil de la langue arabe (HCLA), Salah Belaid, a indiqué que la céré-

monie organisée en l'honneur du D' Fahd Salem Khalil Al Rashed, directeur de la bibliothèque publique de Khartoum (Soudan), dépendant de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alesco), constitue une «reconnaissance» des efforts de l'écrivain dans la mise en avant de l'histoire et la culture algérienne à travers ses œuvres, notamment le livre «Emir Abdelkader».

Amel K.

Le chercheur Meliani Hadj :

La chanson oranaise représente un riche patrimoine à faire découvrir

La chanson oranaise, ou le genre oranais en général, compte une riche discographie et représente un patrimoine qui reste à découvrir et à faire découvrir, a estimé, samedi, l'universitaire et chercheur en patrimoine, Meliani Hadj, lors d'un forum, organisé par le quotidien El Djoumhouria. «Il existe un répertoire extraordinaire de la chanson oranaise, surtout dans le genre bédoui, dont un grand nombre a été enregistré. Il faut déterrer ce patrimoine et récupérer celui qui se trouve à l'étranger, car ce patrimoine est très important», a insisté le conférencier, ajoutant que la préservation de cette mémoire est également très importante, car de nombreux anciens musiciens, chanteurs et poètes sont encore vivants. Il faut collecter leurs œuvres, recueillir leurs témoignages et reconstituer leurs itinéraires et il est primordial de les faire sortir de l'oubli, a ajouté Meliani Hadj, mettant

en exergue la place qu'occupent ces artistes dans la société oranaise. «Entre 1962 et 1967, il y avait plus de 120 chikhates, avec des milliers de disques enregistrés. Le moindre quartier d'Oran avait ses musiciens et ses chanteurs, et ce, sans parler des medahattes», a-t-il insisté. Le chercheur a également déploré l'absence de biographies des grands artistes oranais comme Blaoui Houari, Ahmed Wahby, Ahmed Saber, entre autres. Par ailleurs, le conférencier a mis l'accent sur les difficultés d'accès aux archives privées. «Les archives existent mais certaines sont gardées jalousement par les héritiers qui refusent de les remettre aux chercheurs. Chaque musicien, chaque chanteur doit être connu et sa biographie aussi», a-t-il soutenu, ajoutant qu'il est temps de sortir des slogans et faire un travail collectif pour faire revivre l'histoire des musiciens et des chanteurs,

tous les artistes de la région. De son côté, le poète Mekki Nouna a lancé un appel aux chercheurs et autres artistes afin de ressusciter d'anciennes gloires de la chanson oranaise, aujourd'hui méconnues, des noms comme Houari Hamani, auteur de *Shab el Baroud*, Aïssa Berouane et bien d'autres. Le musicien et chef d'orchestre Kouider Berkane a, de son côté, déclaré que de nombreux musiciens de haut niveau sont restés dans l'anonymat et qu'il faut absolument faire revivre. «La chanson oranaise a commencé avec le bédoui et la gasba, puis embrassé de nombreux autres thèmes musicaux dont le charqi. Le mérite de Blaoui Houari est d'avoir donné une orchestration à la musique oranaise et avoir fait ressortir sa spécificité», a-t-il dit, estimant toutefois que «la chanson oranaise est en danger et il faut la préserver, loin des égoïsmes des uns et des autres». Concernant

la chanson raï, Kouider Berkane a indiqué que celle-ci est devenue, à quelques exceptions, une chanson purement oranaise, car les plus grands tubes de la chanson oranaise sont repris par les stars du raï comme Khaled et, aujourd'hui la chanson oranaise a ses consommateurs dans le monde entier. En ce qui la concerne, Toumouh Abdallah, parolier connu sur la place d'Oran, a souligné, dans son intervention, que la préservation de la chanson oranaise induit inexorablement la préservation

du patrimoine oranais. Le poète est ensuite revenu sur les nombreuses étapes que la chanson oranaise a connues, notamment l'expérience de Blaoui Houari et celle d'Ahmed Wahby, qui l'ont modernisée et lui ont donné un certain cachet, soulignant que le parler oranais, très spécifique, a aussi donné sa spécificité à la chanson oranaise. «La chanson oranaise est très ouverte sur les autres cultures et influe également sur les autres genres», a-t-il ajouté.

Racim C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle El-Mouggar (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 :

Concert de Marc Lavoine. L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse :

chansonfrancaisemarclavoine2018.alger@if-algerie.com

Musée public national d'art moderne & contemporain d'Alger

Jusqu'au 5 mars :

1^{er} Salon du dessin d'Alger intitulé «Dessinez vos desseins».



Coup-franc direct

Quand la FAF s'emmêle les pinceaux !

Par Mahfoud M.

La Fédération algérienne de football s'est mise dans une situation des plus compliquées avec cette décision de délocaliser le match de Coupe d'Algérie entre la JS Kabylie et l'USM Blida au stade du 5-Juillet au lieu du stade du 1^{er}-Novembre, sous prétexte que ce dernier ne répond pas aux normes appliquées en Coupe d'Algérie, à savoir que la contenance des gradins ne devrait pas être inférieure à 20 000 supporters. La première instance du football national s'est embourbée dans un conflit qui ne devait pas avoir lieu, sachant que le problème des infrastructures se pose depuis longtemps dans notre pays et que les stades aux normes se comptent sur les bouts des doigts. Les dirigeants de la FAF gagneraient plus à respecter la logique du pays et s'y conformer, au lieu de chercher les poux dans la tête des gens. La JSK est dans ses droits de demander de jouer au stade du 1^{er}-Novembre ou au moins choisir le terrain, étant donné qu'elle a été tirée première lors du tirage au sort, sachant que c'est le premier tiré qui reçoit et joue dans le stade qui l'arrange. La fédération n'est pas à son premier écart vu qu'elle avait déjà réagi de la même manière à l'égard du NAHD il y a deux ans. Par contre, elle n'avait pas montré la même rigueur quand le MCA et le CRB ont tout fait pour jouer respectivement à Bologhine et au 20-Août.

M. M.

Judo /Open féminin de Varsovie

Meriem Moussa décroche la 5e place

LA JUDOKA algérienne Meriem Moussa (-52 kg) a obtenu la 5^e place au tournoi international Open de Varsovie (Pologne), après sa défaite samedi contre l'Allemande Miriam Schneider dans le match décisif pour le bronze. Versée dans la poule «C», Moussa a battu respectivement la Kazakhe Nazgul Yelmuratova et la Turque Damla Cliskan pour atteindre les demi-finales, où elle finit par s'incliner contre une représentante de Mongolie, en l'occurrence Khorloodi Bishrelt. Malgré cette défaite, l'Algérienne pouvait espérer terminer sur le podium, mais elle a perdu son match décisif pour le bronze, se contentant ainsi de la 5^e place. L'Algérie est le seul pays africain engagé dans cette compétition, organisée samedi et dimanche dans la capitale polonaise. Elle participe avec huit athlètes, à savoir Imène Agouar (-63 kg), Faïza Aïssahine (-52 kg), Sonia Asselah (+78 kg), Amina Belkadi (-63 kg), Yamina Halata

(-57 kg), Hadjer Mecerrem (-48 kg), Meriem Moussa (-52 kg) et Kaouthar Ouallal (-78 kg). Outre Moussa, cinq autres judokas algériennes sont déjà montées sur le tatami, dont deux ont terminé à la 7^e place, à savoir Aïssahine et Halata. Les trois autres Algériennes ont été moins chanceuses, à commencer par Imène Agouar (-63 kg), qui a été éliminée dès le premier tour après sa défaite contre la Polonaise Karolina Talach. Chez les moins de 48 kg, Hadjer Mecerrem a commencé par remporter son premier combat contre la Polonaise Aleksandra Janeczko, avant de s'incliner au tour suivant, contre la Belge Anne-Sophie Jura, tout comme sa compatriote Amina Belkadi, qui a commencé par battre la Polonaise Joanna Milej, dans la catégorie des moins de 63 kg, avant de s'incliner au deuxième, contre l'Ukrainienne Yulia Hrebenozhko. Au total, 147 judokas de 24 pays prennent part à cette compétition.

Fédération algérienne de taekwondo

Yazid Ben Allaoua à la tête de la FATK

YAZID BEN ALLAOUA a été élu ce samedi à la tête de la Fédération algérienne de taekwondo (ATF) pour le reste du mandat olympique (2017-2020), lors de l'assemblée générale électorale (AGE) tenue au Complexe sportif Ahmed Ghermoul d'Alger. Yazid Ben Allaoua (43 ans), membre du club sportif d'Alger, a obtenu 20 voix, contre 16 pour son concurrent Mohamed Abdou Boulaâraf (Ligue de Batna). Les deux autres candidats, Abdelhamid Kirat, président de la Ligue algéroise, et Mustapha El-Amri, membre d'un club à Tizi-Ouzou, ont préféré se retirer de la course. Les travaux de l'AGE se sont déroulés en présence de 38 membres sur l'ensemble de 47 composant l'assemblée généra-

le, en présence du directeur central au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), Abdelmalek Yaker et de la directrice des équipes nationales Ahlem Ben Amara. «J'espère être à la hauteur de la confiance placée en ma personne. La fédération a besoin des efforts de tout le monde. Je suis venu avec un programme ambitieux axé essentiellement sur la nécessité de tisser de nouveaux liens avec la fédération internationale. Je vais m'atteler également à régler l'épineux problème de passage de grades, accompagner les clubs et aider les ligues régionales, la prise en charge des jeunes talents, et établir des critères de sélection pour l'équipe nationale», a affirmé Yazid Ben Allaoua peu après son élection.

Coupe d'Algérie (seniors/messieurs) L'USMBA arrache sa qualification en demi

■ L'USM Bel-Abbès s'est qualifiée samedi pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie (seniors/messieurs) de football, en renversant la JS Saoura (2-1), après avoir été menée (1-0) pendant plus d'une heure de jeu, lors du troisième quart de finale disputé au stade 24-Février de Sidi Bel-Abbès.



Les gars de la Mekerra réussissent l'essentiel

Par Mahfoud M.

C'est en effet le club du Sud qui a trouvé le chemin des filets en premier, grâce à son buteur-maison Sid Ali Yahia-Chérif, ayant réussi à tromper la vigilance du gardien Athmane Toul d'un tir bien placé à la 29^e minute. Il a fallu attendre l'heure de jeu pour voir l'ex-baroudeur du MC Saïda, Mohamed Seguer, égaliser, avant que son coéquipier Hamza Belahouel ne double la mise à la 89^e, offrant ainsi une précieuse qualification à son équipe, à seulement quelques minutes du coup de sifflet final. L'USM Bel-Abbès rejoint ainsi le MC Alger et le CR Zaouia, qui s'étaient qualifiés la veille, en battant respectivement le MO Béjaïa (2-0) et l'AS Ain M'lila (2-1, AP). Une deuxième demi-finale consécutive pour l'USMBA, après celle de 2017, qui sonne la fin d'une belle aventure pour la JSS, qui après avoir éliminé de grands spécialistes de l'épreuve, notamment l'ES Sétif et l'USM Alger, espérait aller beaucoup plus loin dans cette épreuve populaire. Le dernier quart de finale, entre la JS Kabylie et l'USM Blida, ayant connu moult tergiversations, a été finalement programmé le

mardi 6 mars courant, à 16h00, au stade du 5-Juillet (Alger). Le CR Zaouia, club de Régionale 1, relevant de la Ligue de Blida, a réussi l'exploit d'atteindre pour la première fois de son histoire les demi-finales de dame coupe, en battant après prolongations le leader de la Ligue 2 Mobilis, l'AS Ain M'lila (2-1) vendredi au stade Mustapha-Tchaker (Blida). Les choses avaient pourtant bien commencé pour l'ASAM, qui a ouvert le score juste avant la fin de la première mi-temps, grâce à Benaroussi, ayant transformé un penalty à la 45'+2. La réaction du CR Zaouia a été cependant quasi immédiate, puisque dès la remise en jeu, le très actif Hadj-Sadouk est parti dans un long déboulé sur l'aile gauche avant de servir l'avant-centre Arfa, qui a égalisé d'un joli retourné acrobatique (1-1). Malgré un jeu ouvert et plusieurs occasions franches de part et d'autre, le score est resté d'un but partout, jusqu'à la fin du temps réglementaire. Il fallait alors disputer les prolongations pour départager les deux antagonistes, et c'est le CR Zaouia qui a été le plus entreprenant, puisque dès la 95^e, ce même Hadj-Sadouk est revenu à la charge pour tromper le gardien de l'ASAM, d'un tir bien placé à l'entrée du 18 mètres (2-

1). Avec un but et une passe décisive, Hadj-Sadouk a été incontestablement «le grand artisan» de cette qualification, mais modeste, il a évité de tirer toute la couverture vers lui. «Chacun a apporté sa propre pierre à l'édifice. Cet exploit, nous l'avons réussi ensemble et c'est ensemble que nous le dédions à toute la ville de Blida», avait indiqué le N7 du CR Zaouia après la fin de la rencontre. Dans l'autre quart de finale disputé vendredi, le MC Alger avait éprouvé moins de difficultés pour passer l'écueil du MO Béjaïa, puisque les 90 minutes du temps réglementaire lui avaient suffi pour assurer sa qualification (2-0). C'est encore une fois le capitaine Abderrahmane Hachoud qui a été à l'origine de la victoire de son équipe, puisque c'est lui qui a botté les deux ballons arrêtés ayant permis à Azzi et Mebarakou de placer les deux têtes victorieuses, respectivement aux 22^e et 76'. Le Doyen file ainsi droit vers un neuvième sacre dans l'épreuve populaire qui le placera au sommet de la hiérarchie, car les deux autres clubs les plus titrés, l'ES Sétif et l'USM Alger, ne comptent que huit trophées chacun.

M. M.

Angleterre

Mahrez permet à Leicester de s'en sortir

L'attaquant international algérien de Leicester City, Riyad Mahrez, buteur à l'ultime seconde du temps additionnel contre Bournemouth (1-1), en match disputé samedi soir au King Power Stadium pour le compte de la 29^e journée de la Premier League anglaise de football, a sauvé son équipe d'une défaite à domicile. Ce sont en effet les visiteurs qui ont ouvert le score dans ce match, grâce à Joshua King, ayant transformé un penalty à la 35^e,

avant de résister bec et ongles aux assauts des «Foxes», jusqu'à la 90'+7, où l'ancien Havrais a réussi à niveler la marque, sur coup-franc direct. Il s'agit du 9^e but personnel en Championnat pour le N7 des Verts cette saison. Contre Bournemouth, l'international algérien avait démarré le match comme allier droit, avant de basculer en meneur de jeu à partir de la 20^e minute, lorsque l'entraîneur Claude Puel a décidé de procéder à un changement tactique, pour pallier la

blessure de son arrière droit, Amartey. Les Foxes sont passés alors d'un schéma en 4-2-3-1 à un 3-5-2, avec un Mahrez comme meneur de jeu, qui basculait parfois comme second attaquant. Un rôle que l'international algérien a parfaitement bien assumé, se montrant même décisif, puisque c'est lui qui a sauvé les meubles, en égalisant en toute fin de rencontre.

Avec ce nul, Leicester stagne à la 8^e place avec 37 points.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Commission des affaires économiques et financières du Sénat

Le texte de loi relatif au commerce électronique examiné

LA MINISTRE de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Imane Houda Feraoun, a présenté dimanche, devant les membres de la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation, un exposé sur la loi relative au commerce électronique, avant d'être débattue et votée prochainement en séance plénière, a indiqué un communiqué du Conseil. Lors de la réunion à laquelle a pris part le ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua, M^{me} Faraoun a évoqué les dispositions contenues dans le texte de loi et les objectifs visés notamment en ce qui a trait à la sécurité du e-commerce tout en définissant les obligations des e-fournisseurs et e-clients. Il s'agit notamment de l'inscription au registre du commerce et la mise en ligne d'un site web hébergé en Algérie qui sont deux conditions sine qua non pour l'exercice du commerce électronique. Parmi les dispositions contenues dans le texte de loi, adopté fin février dernier par l'Assemblée populaire nationale (APN), figurent les conditions contractuelles du e-consommateur, les informations pour la constitution du contrat et les informations obligatoires que doit contenir le contrat électronique. Concernant les transactions commerciales transfrontalières, le texte de loi indique que la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger, est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes, lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinars de la limite fixée par la législation en vigueur.

Cependant, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès d'Algérie Poste. Lorsque l'achat électronique se fait à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur établi dans un autre pays et destiné exclusivement à un usage personnel, il est aussi dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinars de la limite fixée par la législation en vigueur.

Par ailleurs, il est stipulé que les transactions qui sont interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur, ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique.

De même, est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique. Lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou bien Algérie Poste, et connectées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications. La connexion du site web du e-fournisseur à une plateforme de paiement électronique doit être sécurisée par un système de certification électronique. Dans le chapitre consacré au contrôle du e-fournisseur et à la constatation d'infractions, le texte indique qu'outre les officiers et agents de la police judiciaire prévus par le code des procédures pénales, sont habilités à constater les infractions aux dispositions de ce texte. En fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant entre 50.000 DA et 2 millions de DA, auxquelles s'ajoutent la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur.

Fayka B.

trêve en Syrie



Loumis

Djalou@hotmail.com

Distribution de logements et mise en service du gaz naturel à Béjaïa

Des habitants de Sidi-Aïch et Aokas coupent les deux routes nationales

■ Les coupures des routes se succèdent et se ressemblent à Béjaïa. Le phénomène agace les usagers, voire tout le monde.

Par Hocine Cherfa

Pour exprimer leur colère, des dizaines de citoyens notamment, des souscripteurs (demandeurs) de logements du programme des 220 logements de type LPA ont coupé très tôt, hier matin, la RN 26 à Sidi-Aïch, plus précisément à la sortie nord-est de la ville, près de la pompe à essence Naftal. Des centaines de véhicules, des camions de gros tonnages, des bus de voyageurs, des automobilistes venus ou en route vers Béjaïa se sont retrouvés coincés sur place, soit depuis 5h30 du matin. Des usagers n'ont pas manqué d'exprimer, une nouvelle fois, leur mécontentement par rapport à ces actions de blocage des routes et le calvaire qu'ils endurent en traversant la région. C'est le cas des routiers venus depuis plusieurs wilayas et qui se sont retrouvés bloqués à Sidi-Aïch. Idem pour ceux qui voulaient

rejoindre leur travail ou les étudiants qui se rendaient ce matin aussi à leurs campus à El-Kseur ou à Béjaïa. Leur déception est grande. Une déception d'autant plus grande que des malades aussi ont été coincés sur place pendant plus de trois heures. Le temps qu'a duré cette action pour que la route soit rouverte à nouveau aux usagers par les protestataires qui ont reçu des garanties de la bouche du président de l'APW Haddadou Mehenni qui a fait le déplacement sur les lieux et aussi les garanties du maire ainsi que ses adjoints de prendre en charge leurs «doléances légitimes» exprimées, à savoir la distribution rapide des 220 logements sociaux de la commune dans la transparence la plus totale. Dans une déclaration à radio Soummam, le président de l'Assemblée populaire de la wilaya Mehenni Haddadou a invité les citoyens, les comités des quartiers, les comités des

villages et les associations des différentes localités de se rapprocher de l'APW pour poser leurs doléances et éviter de procéder aux fermetures des routes pour en pas pénaliser les usagers qualifiant les revendications des citoyens de légitimes. Il dira: «les portes de mon bureau sont ouvertes à tout le monde». Notons aussi que la RN 09 a été coupée hier matin à l'entrée du tunnel d'Aokas par des habitants de la cité des 220 logements. Des logements nouvellement attribués. Ils réclament la mise en service du raccordement de leurs foyers au réseau de gaz de ville. Pour eux, «le réseau est passé à proximité de leur cité donc la tâche n'est pas difficile», fait-on observer. L'intervention du P/APW et des élus a permis de débloquer la situation. Chose qui a de nouveau été confirmée par le maire d'Aokas Mohamed Lagha, qui dira que la route a été rouverte au trafic.

H. C.

Port de Ghazaouet

Refoulement de 20 tonnes de raisin sec

UNE CARGAISON de 20 tonnes de raisin sec, en provenance de Turquie, a été refoulée par les services de contrôle aux frontières au niveau du port de Ghazaouet (Tlemcen) pour contrôle analytique, a révélé dimanche la direction régionale du commerce (DRC) d'Oran. Cette cargaison d'une valeur de 3,4 millions DA a été refusée d'admission par les services de contrôle aux frontières pour contrôle analytique, un impératif pour lever toute suspicion sur la qualité du produit alimentaire, a indiqué le chef de bureau chargé de la qualité et de la répression des fraudes

de la DRC d'Oran, Nasredine Moubarekli.

Par ailleurs, les services de contrôle aux frontières ont procédé, en février dernier, au refoulement, au port de Mostaganem, d'une cargaison de 27, 5 tonnes de vêtements et de chaussures en provenance de Chine, a ajouté la même source. Cette cargaison, d'une valeur de 8,4 millions DA, a été refusée d'admission pour défaut d'étiquetage en langue arabe, a-t-on expliqué. Les mêmes services de contrôle ont procédé, durant le même mois, au refoulement 13 tonnes de biscuits et de cake en provenance de

Turquie d'une valeur de 3, 2 millions DA pour additif non autorisé, a-t-on indiqué de même source. Selon la DRC d'Oran, une cargaison de 60 tonnes de produits cosmétiques d'une valeur de 3,8 millions DA, en provenance d'Egypte, a été refusée d'admission la même période au port sec d'Es-Sénia (Oran) pour absence d'autorisation préalable. Pour rappel, la DRC d'Oran regroupe les wilayas d'Oran, Mostaganem, Tlemcen, Sidi Be-Abbès et Ain-Témouchent.

Selma N.